



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région :

- orientations budgétaires,
- budget primitif,
- budget supplémentaire,
- décision modificative 2 : DM2,
- compte administratif (résultat a posteriori, généralement au printemps).

La DM2 permet d'ajuster le budget régional en fonction des priorités déterminées par la Région et des dépenses réellement réalisées depuis le début de l'année.

Comme toujours, c'est sur l'avis du CESER que la CGT s'exprime. Partageant les éléments essentiels de cet avis, la CGT l'a voté.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

1. Contexte

- ✚ La DM2 est marquée par une **diminution globale** des engagements pluriannuels et des prévisions budgétaires annuelles.
- ✚ Elle **tient compte des réalisations effectives des projets**, des avancements et des retards d'exécution des programmes et de certaines politiques publiques.
- ✚ Elle intervient dans le cadre d'un calendrier resserré du cycle budgétaire 2016, le budget primitif ayant été adopté en avril du fait des élections de décembre 2015.

2. Les éléments significatifs de la DM2

Reprenant l'ensemble des chiffres sous forme de tableaux récapitulatifs, le CESER note que les évolutions relèvent surtout d'ajustements.

3. Bilan annuel des satellites de la Région

Le CESER regrette de ne pas avoir eu ces documents. Il s'agit en fait d'un malentendu, le bilan a été finalement transmis juste avant la session et fera l'objet d'un commentaire ultérieur.

4. Les observations par politique publique

Chaque Commission du CESER a émis ses propres observations. Nous reprenons ici, en les synthétisant, une partie de celles sur le transport, sur l'environnement et sur la santé.

Le bilan des transports régionaux en 2015 révèle une baisse de fréquentation des voyageurs occasionnels et une perte de recettes sur ce segment, en partie contrebalancée par les abonnements de travail. Après 2 ans de baisse de trafic, l'année 2015 enregistre à nouveau une hausse de trafic (+ 4,4 %) due notamment aux abonnements. Cette croissance souligne la dynamique de l'emploi en Pays de la Loire et la volonté de moins utiliser la voiture, mais les recettes générées par ces titres demeurent faibles et fragilisent d'autant plus le taux de couverture (recettes/dépenses). Il serait souhaitable que l'étude de concurrence, déjà proposée par le CESER, soit diligentée par la Région. D'autre part, la vigilance doit être accentuée vis-à-vis de la fraude.

Sur l'environnement, les baisses de crédits sont liées à un certain nombre de projets non réalisés (contrats nature, aides aux économies d'énergie avec désengagement de l'ANAH..). Toutefois, le CESER s'étonne que la dynamique à l'égard de ces appels à projets et de ces aides se soit estompée. Cette forte diminution des sollicitations traduit-elle vraiment un manque d'intérêt des porteurs de projets ?

Le CESER se félicite du financement de sept **maisons de santé** au lieu de cinq mais demeure en attente d'une vision plus claire lorsque le plan santé sera présenté par la Région.

5. Les observations générales du CESER

La décision modificative n°2 ne modifie que très peu l'équilibre budgétaire et l'équilibre financier de la Région.

Cependant, **certains mouvements financiers sur les politiques publiques, en positif comme en négatif, relèvent-ils de simples ajustements liés à l'avancement des programmes ou alors d'arbitrages par rapport aux priorités de l'exécutif ou de contraintes budgétaires ?** Certaines de ces diminutions de dépenses feront l'objet de reports sur 2017. Quels seront les niveaux de ces reprises et les incidences budgétaires pour 2017 ?

Le CESER constate le retard pris pour des raisons techniques dans les procédures de paiement des fonds européens à leurs bénéficiaires. Le faible niveau de consommation de la programmation 2014-2020 peut s'expliquer par des problèmes de mobilisation dans des aides en période de démarrage. Le rattrapage des retards pris pourrait se répercuter sur les budgets des prochaines années.

Compte tenu du calendrier exceptionnel de 2016 avec un vote du budget primitif mi-avril, de la définition des nouvelles priorités d'action (plan en faveur de l'agriculture, pacte de ruralité, Grenelle de l'Apprentissage...) en juin et du temps nécessaire pour les mettre en œuvre, 2017 sera véritablement le premier budget en année pleine du nouvel exécutif.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'Yvic KERGROAC'H

La CGT remercie le rapporteur et la chargée de mission pour leur travail.

Elle partage globalement les préoccupations du CESER exprimées dans ce projet d'avis.

Elle constate des ajustements à la baisse des crédits de paiement et des autorisations pluriannuelles, justifiées par des raisons techniques (non réalisation des opérations, reports...).

Ces raisons techniques ne doivent cependant pas masquer des décisions politiques comme, par exemple, la suspension du projet de mise en valeur de l'usine élévatoire de Saint-Nazaire.

Chacun sait par ailleurs que pour des raisons de choix politiques, certaines subventions régionales ont été remises en cause. La CGT partage donc les inquiétudes du CESER sur l'avenir des dépenses qui ont été reportées sur 2017 et les exercices suivants.

La CGT souhaite attirer l'attention sur les **recettes exceptionnelles**. **Sans l'apport de ces recettes de près de 10 M€ sur cette seule DM2, les difficultés de la Région pour équilibrer le budget auraient été d'un autre ordre.** Il est également à souligner que sur ces 10 M€, 8 sont issus de recettes du fonctionnement du réseau TER et des investissements sur les infrastructures.

En matière de financement de maisons de santé, **la CGT préconise de développer les centres de santé à l'image des expériences menées dans la Sarthe ou en Mayenne avec l'installation de médecins qui deviennent salariés des collectivités** et qui s'inscrivent de fait dans une conception de services publics de santé.

Enfin, même si la Région ne l'affiche pas, dès cette année, des économies ont été faites concernant les ressources humaines.

En effet, **l'exécutif a supprimé deux jours d'autorisation d'absence à tous les agents** et diminuant le nombre de RTT de certains cadres, alors qu'aucune mesure objective de leur temps de travail n'existe dans la collectivité. La Région met donc en œuvre le travailler plus ... pendant que le pouvoir d'achat des fonctionnaires, à ancienneté égale, a diminué d'environ 10 % depuis l'an 2000. Cette mesure conduira à limiter les recrutements de fonctionnaires territoriaux, aux dépens du service assuré au public, alors que la Région est globalement sous-administrée. De plus, les besoins vont s'accroître du fait de la création de nouveaux établissements et de la prise en charge de nouvelles compétences.

La CGT soutient la demande du CESER concernant la mise à disposition du bilan annuel des comptes et des rapports d'activités des satellites de la région. Elle voit que cette demande est suivie d'effet. Le CESER pourra débattre de ces documents dans ses prochains rendez-vous.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

QUELQUES POINTS DE VUE EMIS EN SESSION

CFTC : c'est une DM2 d'ajustement, avec des priorités parfois contradictoires.

UPA : fait part de son inquiétude concernant les subventions pour la rénovation énergétique, source d'emploi local.

UNAPEL (parents enseignement privé) : se félicite que la Région honore ses engagements vis-à-vis de l'enseignement catholique.

MEDEF : souligne la clarté des choix de la Région.

François PINTE - 1^{er} vice-Président du Conseil Régional : la Cour des Comptes a pointé les libertés que les collectivités locales avaient pris sur les 35 h. La Région a donc supprimé deux jours de RTT pour ses agents afin d'arriver vraiment aux 1607 h annuelles. Ce faisant, elle protège ses agents vis-à-vis de l'extérieur. (sic)

VOTES : L'avis proposé a été adopté par : 81 pour, 1 abstention.